

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SANS PUBLIC

Conformément aux articles 26 et 27 du décret numéro 1039-2020 du 7 octobre 2020, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, tel que publié à la Gazette officielle le 8 octobre 2020, la séance ordinaire du 21 octobre 2020 du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles sera tenue sans la présence du public.

Les délibérations du conseil d'administration seront publicisées dès que possible, par le dépôt sur le site Internet du Centre de services scolaire du projet de procès-verbal de cette séance.

Donné à Saint-Eustache, ce 19^e jour du mois d'octobre 2020.

La secrétaire générale,

M^e France Pedneault

www.cssmi.qc.ca